

## ***L'engagement de l'Institut pour les droits humains***

Très chères sœurs,

C'est le 70ème anniversaire de *la Déclaration Universelle des Droits Humains* qui me donne la raison de m'entretenir avec vous sur quelques aspects qui nous interpellent comme Institut, appelé à éduquer les jeunes générations dans une optique d'éducation préventive.

La célébration de cet anniversaire aide non seulement à faire mémoire, mais à vérifier si tous les droits humains ont été respectés par des actions concrètes et non seulement proclamés ; si dans le monde, il y a eu un changement significatif et dans quelle mesure notre Institut aujourd'hui s'engage à défendre les enfants, les jeunes, les femmes, souvent violés dans leur dignité par de nouvelles formes d'esclavage. Je crois que sur ce sujet, les adultes, et encore moins les jeunes générations, ont peu de connaissances, même si une plus grande sensibilité s'est développée à cet égard.

Je retiens donc comme important, d'une manière essentielle, le parcours historique de la *Déclaration Universelle des Droits Humains* ; indiquer ce que représente pour l'Eglise cet important Document et quelle position a été adoptée durant ces 70 ans ; enfin, rappeler comment notre Institut, à plusieurs reprises, nous a rappelées de mettre la personne au centre de l'action éducative, en nous sollicitant à promouvoir et à défendre les droits de tous ceux qui risquent d'être mis aux marges, écartés de la vie sociale, comme le souligne souvent le Pape François.

Je vous invite à vous sentir impliquées comme FMA, avec toute la communauté éducative, pour collaborer d'une manière directe, et selon vos possibilités, dans l'Eglise, comme Famille salésienne, et avec les différentes institutions civiles pour former des jeunes « sensibles aux grands problèmes d'aujourd'hui et capables d'apporter leur contribution avec compétence et esprit évangélique à l'édification d'une société plus apte à répondre aux aspirations de la personne humaine » (C 72)

### **Le contexte historique de la Déclaration**

En 1948, après la tragédie de la seconde guerre mondiale, les Etats qui, en 1945, avaient fondé les Nations Unies, comprirent que « la reconnaissance de la dignité de tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables, constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde ». C'est ce qu'on lit dans le *Préambule de la Déclaration Universelle des Droits Humains* ».

Le 10 décembre 1948, l'Assemblée Générale des Nations Unies adoptait à Paris *La Déclaration Universelle des Droits Humains*, marquant ainsi une étape importante de l'histoire de l'humanité.

« Tous Les hommes naissent libres et égaux en droits. Ils sont dotés de raison et de conscience et doivent agir dans un esprit de fraternité réciproque » est-il écrit dans l'article 1 de la Déclaration. Tous ont la liberté de pensée et d'expression, tous sont égaux devant la loi et peuvent demander asile. Tous ont droit à la vie. Tous ont droit à l'instruction et à vivre une vie digne. Tous : au-delà de la religion, de la race et de du sexe et au-delà de l'Etat dans lequel ils vivent. Jamais auparavant des paroles aussi claires n'avaient été écrites. Et de plus : *droits et responsabilités* sont nécessairement liés.

La déclaration se termine en reconnaissant que l'individu ne vit pas seul ; à l'intérieur de la société, il doit pouvoir se mouvoir et cohabiter. Cette cohabitation, donc, implique aussi des responsabilités face aux autres.

Pour la première fois, avec une Déclaration internationale, on affirmait qu'existaient des droits universels inhérents à l'être humain en tant que tel : droits valables à toute époque de l'histoire et dans toutes les parties du monde et qui doivent être reconnus, affirmés, promus.

Il est extraordinaire de noter comment, même si les Etats membres qui formaient, à ce moment-là les Nations Unies, avaient diverses idéologies, divers systèmes politiques, diverses croyances religieuses, et même divers modèles de développement socio-économique, la *Déclaration Universelle des Droits Humains* a symbolisé un texte commun d'objectifs et d'aspirations. On y sous-entend une vision partagée de comment le monde aurait dû devenir selon la communauté internationale d'alors : un monde où la cohabitation humaine est possible dans son aspiration à la paix, au développement et au respect réciproque.

### **Une Déclaration basée sur la dignité de la personne humaine**

La Déclaration comprend un ordre de droits vaste et détaillé, subdivisés en 30 articles. Le Document déclare *interdépendants et indivisibles* les droits en reconnaissant la dignité de chaque être humain. La référence à la dignité humaine n'est pas accompagnée d'explication sur son origine, mais les documents sur les droits humains offrent des indications importantes pour en saisir le contenu. La dignité se « reconnaît », elle ne se concède pas ; elle ne dépend pas d'une décision ; mais d'une constatation : en fait, elle exprime la valeur de la personne humaine comme sujet et comme fin, jamais comme moyen ; elle est « inhérente » à l'être humain et là se trouve donc la raison de l'égalité entre tous les hommes et toutes les femmes. Même si en apparence, la différence nous caractérise – chacun est « unique et non reproductible » -, il y a un dénominateur commun que chaque personne possède par le seul fait d'exister comme personne.

Sans vouloir analyser le contenu de la Déclaration et encore moins la successive évolution des *Pactes et Conventions* qui se sont succédé, il me semble intéressant de rappeler ce que le Haut Commissaire des droits humains - Zeid Ra'ad Al Hussein - a souligné le 18 juin 2018 dans le discours d'ouverture de la 38<sup>ème</sup> session du Conseil des droits humains : que la *Déclaration Universelle des Droits Humains* projetait « l'avènement d'un monde où tous les êtres humains jouiront de la liberté de parole et de croyance et seront libérés de la peur et du besoin... »

L'augmentation des violences et des conflits dans différents pays est préoccupante. Ils deviennent encore plus graves parce qu'ils sont accompagnés d'impunité : la violation des droits humains d'aujourd'hui conduira aux conflits de demain. Les anniversaires, comme celui de la Déclaration, ont donc aussi la mission de nous rappeler les désastres et les catastrophes qui peuvent se vérifier quand de tels droits sont violés.

Le texte de la Déclaration est à la base du vivre civique. Remarquables sont ses analogies avec l'enseignement de Jésus qui, en devenant homme, a fait connaître l'authentique visage de Dieu qui participe aux drames de l'humanité, est proche de tous et désire que chacun soit reconnu dans sa dignité. Dans ce texte, on ne parle pas de Dieu, de Jésus, de l'Eglise, mais derrière la proposition des droits de la personne humaine, on perçoit le dessein de Dieu sur l'humanité.

Comme nous l'avons déjà rappelé, leur universalité se fonde sur le principe de la dignité de chaque être humain, avec ses droits inaliénables qui sont une claire expression de la nature commune au genre humain. Sur cette base, le *Préambule* de la Déclaration universelle est en harmonie avec la pensée de la Bible sur l'homme créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, appelé à l'amour fraternel.

Le pape François, dans son discours d'ouverture de l'année au Corps Diplomatique, a eu l'occasion de rappeler cette convergence, en rappelant justement le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* (8 janvier 2018).

### **Le contexte culturel actuel et l'engagement de l'Eglise**

Si, en 1948, la communauté internationale avait solennellement proclamé les droits universels comme fondement d'un nouvel ordre après les horreurs de la guerre, aujourd'hui ce patrimoine précieux apparaît sérieusement contesté, tant dans la théorie que dans la pratique.

Nombreuses sont les violations, même dans les pays qui y avaient souscrit avec conviction.

Le contexte multiculturel, dans lequel nous vivons, défie l'universalité de ces droits et affaiblit la possibilité qu'ils continuent à former l'horizon commun pour la construction de nos sociétés, pour être le point de référence obligée pour l'exercice du pouvoir politique, l'indicateur d'un chemin indispensable pour la

communauté internationale en vue de promouvoir la totalité de l'être humain et des êtres humains dans le monde.

Malgré la croissance globale de l'économie mondiale, des populations entières demeurent dans la misère. Le modèle de développement que nous poursuivons n'est pas suffisamment inclusif. Dans le monde entier, la pauvreté sous des formes diverses est en train de croître. De nombreuses populations souffrent de la faim pour différentes raisons. Dans beaucoup de sociétés occidentales, nous assistons à la décomposition du tissu social, par l'appauvrissement toujours plus étendu de certains secteurs de la population, la précarité du travail, la réduction des systèmes de protection des catégories faibles. Le discours sur les droits humains n'assume pas un caractère obligatoire, et ceci au détriment de la reconnaissance de la dignité de la personne humaine spécialement des plus vulnérables, tandis que se multiplient les lois en faveur des droits individuels particuliers, mais pauvres en justice sociale. Toutefois, nous savons que là où tout peut devenir droit, rien n'est réellement droit.

Nos sociétés multiculturelles s'affrontent avec des visions différentes sur la personne humaine, avec d'une part le relativisme et de l'autre, le fondamentalisme (de l'autre). Même la démocratie, qui servait de toile de fond pour l'affirmation des droits, est très souvent remise en question et nous assistons à de graves violations de ces droits.

De plus, l'importance donnée aux *droits* avait laissé un peu dans l'ombre les *devoirs* qui incombent à chaque citoyen appelé à reconnaître que le visage de l'autre l'interpelle et l'oblige à respecter sa dignité et sa valeur inaliénable comme personne humaine.

C'est seulement dans un contexte d'une nouvelle prise de conscience des *droits-devoirs* qu'on pourra revenir à parler de droits universels et, surtout, à les promouvoir avec le sens de la responsabilité dans le respect de tout peuple, de toute culture, de toute personne.

Dans l'Eglise, qui conjugue évangélisation et promotion humaine, les droits universels ont toujours trouvé un bon accueil. Dans un discours à l'ONU, le 2 octobre 1979, Jean Paul II affirmait que ce Document « est un jalon posé sur le long et difficile chemin du genre humain. Il faut mesurer le progrès de l'humanité non seulement en regardant le progrès de la science et de la technique... mais en même temps et encore plus en donnant le primat aux valeurs spirituelles et au progrès de la vie morale ». Le pape Benoît XVI, lui aussi, dans un discours à l'ONU (18 avril 2008) observait que la Déclaration « est le résultat d'une convergence de traditions religieuses et culturelles, toutes motivées du commun désir de mettre la personne humaine au cœur des institutions, des lois et des interventions de la société, et de considérer la personne humaine essentielle pour le monde de la culture, de la religion et de la science ».

Aujourd'hui, le Pape François fait remarquer son harmonie avec la vision chrétienne, confirme son fondement et met en garde d'un risque : une vision réductrice de la personne humaine ouvre la voie à l'expansion de l'injustice, de l'inégalité sociale et de la corruption. « Ces droits – a dit le Pape François dans son discours au Corps Diplomatique – trouvent leur fondement dans la nature qui objectivement unit le genre humain. Ils ont été proclamés pour faire tomber les murs de séparation et favoriser ce que la doctrine sociale de l'Eglise appelle le *développement humain intégral* » (8 janvier 2018).

### **L'attention aux droits humains dans notre Institut**

Comme Eglise, et à la lumière des enseignements de Don Bosco et de Mère Marie-Dominique, nous reconnaissons qu'au centre de notre mission, il y a les jeunes avec leur demande de sens et d'exigence de vie. Le premier article de nos Constitutions nous le rappelle, en indiquant le spécifique de notre mission, « être une réponse de salut aux attentes profondes des jeunes ».

L'éducation intégrale de la personne dans les divers contextes culturels et dans les divers milieux de vie a été, dès le début, la réponse que nous avons donnée comme contribution du charisme salésien à l'Eglise et à la société.

Particulièrement l'histoire des derniers Chapitre Généraux atteste que l'Institut a été toujours attentif à rappeler la centralité de la personne, la promotion et la défense de ses droits, à partir de celui qui court le risque de rester aux marges, exclus, oublié.

Le XX<sup>ème</sup> CG réaffirmait le choix de Don Bosco de régénérer la société en éduquant les jeunes et soulignait comment Mère Mazzarello ne négligeait rien pour que nos communautés soient des communautés éducatives, où toutes les filles puissent se sentir grandir ensemble et que celles-ci soient respectées dans leurs exigences fondamentales de croissance. En prenant « conscience de tant de violations des droits humains nous nous sommes senties interpellées à promouvoir le respect pour la dignité de chaque personne ». Nous nous sommes engagées « à rechercher des canaux qui, dans l'opinion publique mondiale, promeuvent la reconnaissance des droits des personnes, l'autonomie des peuples et leur dignité », et nous avons conclu avec conviction : « Nous croyons devoir être présentes, avec simplicité et courage, là où l'on prend des décisions sur les jeunes et sur la vie pour conjuguer l'Évangile avec l'histoire ».

Au XXI<sup>ème</sup> CG, nous avons renouvelé notre « engagement pour l'éducation avec la force prophétique du Système Préventif dans l'éducation à la justice et à la paix », convaincues que, « vivre la citoyenneté évangélique, signifie aujourd'hui pour nous *être responsables*, individuellement et communautairement, là où existent violence, corruption... et où sont niés les droits humains ». Là aussi nous avons réaffirmé « le choix de l'éducation évangélisatrice comme tâche charismatique ... pour défendre les droits de tous, spécialement des jeunes et des plus faibles, et mettre en valeur le dialogue et les possibilités de cohabitation entre les diverses cultures, groupes ethniques et confessions religieuses ».

Redécouvrir l'audace missionnaire du *da mihi animas cetera tolle*, selon le XXII<sup>ème</sup> CG, comprend l'engagement de « rendre chacun/e protagoniste de sa propre croissance, capable d'offrir sa propre contribution pour une société fondée sur les valeurs de la paix, de la justice, de la protection de la nature ». De cette manière, nous témoignons « l'amour prévenant de Dieu aux *frontières toujours neuves* et aux *nouvelles frontières* de l'éducation pour rejoindre les jeunes là où ils sont et pour les accueillir *comme ils sont* ».

Enfin, le XXIII<sup>ème</sup> CG, en prenant acte que nous vivons un temps de changements notoires, a reconnu les grands pas accomplis dans la défense des droits humains, dans le volontariat, dans le fait de se sentir citoyens du monde et a souligné que « nous sommes appelées à coopérer pour que le monde devienne un lieu plus vivable pour tous ».

En accueillant les invitations des Chapitres généraux et en tenant présent ce qui se réalise pour promouvoir et défendre le droit à l'éducation et tout ce qui aide le droit à une vie digne, l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice a obtenu en 2008 la reconnaissance de *Statut Consultatif*. De cette manière, l'Institut peut être présent là où se décident les politiques éducatives et où l'on peut parler au nom de ceux qui travaillent sur le terrain. Cette même reconnaissance a été demandée et obtenue par le VIDES international en 2003.

Pour rendre opérationnel cette reconnaissance, le Conseil général, dès 2007 a mis en place le *Bureau des Droits Humains* à Genève (Suisse), qui est le siège du Conseil des Droits Humains des Nations Unies. La Communauté de Veyrier (Province de Lombardie) a vite accueillie le *Bureau des Droits Humains* de l'Institut.

Son action est orientée vers la promotion et la défense du *droit à l'éducation*, conjugué comme *éducation aux droits humains*, en se servant de la méthodologie suggérée par Mère Antonia Colombo, au moment de l'ouverture du Bureau : *la dénonciation positive*.

A travers les déclarations orales et écrites, la présentation de *bonnes pratiques* en milieu éducatif, la participation aux groupes de travail, la confrontation avec les représentants des États et Experts indépendants, on arrive à faire reconnaître ce qui est réalisé, comme association VIDES et comme Institut dans son ensemble, pour la défense des droits des enfants et des jeunes.

Les cours de formation pour FMA, laïcs et jeunes qui y participent aident à repenser et à redécouvrir le Système Préventif sur la base du langage des droits humains.

Il me semble très significatif d'avoir réussi à faire insérer la situation des jeunes dans l'agenda du Conseil des Droits Humains. Il est demandé aux différents pays, de mettre en évidence ce qu'ils sont en train de faire pour aider les jeunes à être des membres actifs dans la société par la participation et la reconnaissance de leurs

droits. L'estime et l'appréciation reçus de la part des représentants des pays présents aux rencontres, des experts des Comités et des représentants d'autres ONG, nous font prendre davantage conscience de l'importance que notre Institut donne à la dimension sociale de l'évangélisation à travers la méthodologie éducative salésienne de *savoir prévoir* pour *savoir prévenir* et en partageant les bonnes pratiques.

### Dans l'optique de l'éducation préventive

La commémoration des 70 ans de la *Déclaration Universelle des Droits Humains* est une occasion pour réaffirmer qu'aujourd'hui, le chemin des droits humains passe à travers l'éducation, parce que *prévenir est plus important que protéger*. La passion du *da mihi animas cetera tolle*, cœur du Système Préventif, oriente notre parcours éducatif pour promouvoir les droits et la dignité des jeunes et des femmes.

Dès les débuts, Don Bosco et Mère Marie-Dominique ont misé sur l'éducation, chemin pour faire grandir dans les jeunes générations la conscience de leurs *droits* et la responsabilité des *devoirs* correspondants. Les écoles professionnelles ouvertes par Don Bosco, les contrats de travail exigés de ceux qui proposaient du travail, sont un témoignage de son engagement en faveur de ces droits. Mère Mazzarello aussi, en ouvrant l'atelier de couture, comptait contribuer à l'ascension sociale et spirituelle des filles.

Dans la continuité de l'expérience charismatique des origines, dans chaque coin du monde, FMA et communautés éducatives sont engagées à promouvoir les droits des enfants, des jeunes et des femmes. En visitant les provinces, je peux m'en rendre compte avec joie.

Si éduquer est un *réveil humain*, l'éducation se traduit nécessairement dans l'engagement à soutenir ce qui favorise la dignité de la personne des jeunes. Les droits humains sont une voie privilégiée, et même le chemin pour sa réalisation. L'éducation *aux* droits et *pour* les droits humains fait prendre davantage conscience que la personne est source de droits et de devoirs parce que le visage de l'autre oblige à le reconnaître, à le respecter, à le faire grandir dans son originalité et à réveiller sa responsabilité : chaque personne contribue au bien-être personnel, moral et matériel de la communauté sociale.

Le charisme salésien nous offre une raison supplémentaire pour éduquer aux droits humains, parce qu'il reconnaît en chaque jeune l'image de Dieu. Les jeunes sont une génération à aimer avec le don original de Don Bosco et de Mère Mazzarello et avec l'audace créative de toute la communauté éducative.

L'éducation aux droits humains commence dans la communauté. Le climat de respect, l'attention et la responsabilité face à chaque membre est le contexte indispensable pour faire grandir la sensibilité éducative préventive.

Quand l'éducation aux droits humains part des périphéries existentielles et géographiques, où la dégradation est plus évidente, elle devient inclusive et se qualifie comme préventive. Parmi les diverses pauvretés des jeunes, nous privilégions l'éducation de la jeune femme parce que, parmi les pauvres, elle est la plus discriminée et sans défense.

C'est une réalité réconfortante que je peux constater avec une profonde reconnaissance et que je veux encourager. Évangéliser en éduquant n'est pas différent d'éduquer *aux* et *pour* les droits humains.

Que Marie Auxiliatrice nous aide à entrer dans cette optique et nous accompagne pour réaliser le projet de Dieu sur les jeunes de notre temps.

Que le Synode des Evêques sur les jeunes, désormais dans sa phase conclusive, nous remplisse d'une nouvelle espérance et nous renouvelle dans la conscience que, donner notre vie pour l'éducation intégrale des jeunes, est source de joie et de fécondité charismatique : de plus, ce don prépare un nouvel avenir pour l'humanité, caractérisé par la « civilisation de l'amour » comme le souhaitait le grand Pape Saint Paul VI, récemment canonisé.

Que Dieu vous bénisse !  
Rome, 24 octobre 2018

Avec toute mon affection de Mère  
Sr Yvonne REUNGOAT

**Nouvelles Provinciales 2019*****Amérique***

Province "Nostra Signora della Pace"  
*Sr Lucila GUERRA*

BOL

Province "Maria Ausiliatrice"  
*Sr Maria Adriana SILVA (da)*

BRE

Province "N. S. del Rosario di Chiquinquirá"  
*r Edith FRANCO RUÍZ*

CBC

Province "Nostra Signora della Neve"  
*Sr Cecilia CAMACHO*

CBN

Province "San Raffaele Arcangelo"  
*Sr Marciana TOLEDO*

PAR